
LES VISITES

- **Les consignes des visites ont-elles changé ?**
Les visites restent autorisées, sans rendez-vous, en chambre ou dans les espaces communs. Elles restent interdites aux personnes qui ne disposent pas d'un passe sanitaire valide, aux personnes « cas contact », à celles soumises à un isolement ou une quarantaine.
- **Quelles sont les consignes données aux visiteurs ?**
Nous demandons à l'ensemble de nos visiteurs de :
 - Disposer d'un « passe sanitaire » valide intégrant le rappel s'il est nécessaire. Si ça n'est pas le cas, le certificat sera automatiquement considéré comme « certificat expiré »
 - Respecter les gestes barrière à tout moment lors de la visite,
 - Pratiquer une hygiène des mains régulière,
 - Porter un masque en continu sur la durée de la visite,
- **Quelles recommandations durant la visite en chambre ?**
 - Lors du retrait du masque, durant la consommation de café par exemple, être à bonne distance (2m). Remettre le masque à l'issue
 - Aérer la chambre régulièrement
- **Je tousse, c'est un simple rhume, puis-je venir voir mon parent ?**
Dans ce cas nous vous recommandons de reporter votre visite. Si ça n'est déjà fait et malgré un schéma vaccinal complet, n'hésitez pas à réaliser un test PCR.
- **J'ai réalisé un auto-test, c'est suffisant pour accéder à l'établissement.**
Un auto-test peut valoir passe sanitaire s'il est réalisé sous la supervision d'un professionnel habilité. Celui-ci devra à la suite intégrer le résultat de l'auto-test dans un système d'information spécifique et générer un QR code qui vaudra passe sanitaire.
- **Mes petits enfants sont en vacances à la maison, peuvent-ils venir en visite ?**
Les enfants sont autorisés à venir dans l'établissement. Nous demandons aux adultes qui en sont responsables sur la durée de la visite de bien veiller à ce qu'ils portent leurs masques et qu'ils appliquent les gestes barrière. Des informations sur les gestes barrière destinés aux enfants sont disponibles à l'accueil au même titre que des masques au besoins et des affiches spécifiques.

LES SORTIES EN DEHORS DE L'ETABLISSEMENT

- **Si mon parent sort pour quelques heures, sera-t-il isolé au retour ?**

Les sorties ne font plus l'objet d'une limitation des activités collectives au retour sauf en cas de situation à risque identifiée.

- **Pour les sorties de plus de 24 heures, quelles sont les recommandations ?**

Nous recommandons aux familles, même vaccinées de réaliser un test de dépistage (Auto-test, test antigénique ou PCR) avant les moments festifs.

Nous les encourageons à prendre connaissance des recommandations qui leurs sont transmises par l'établissement (plan de table, distanciation, hygiène de mains, nettoyage...)

- **Après une sortie de plus de 24h, mon parent sera-t-il isolé à son retour au sein de l'établissement ?**

Même si une grande majorité de nos résidents ont reçu les 3 doses et sont à ce titre complètement vaccinés, certains sont en attente de la dose de rappel à 5 mois de leur dernière vaccination. Il faut donc distinguer les deux cas :

- *Pour le résident dont le schéma vaccinal est incomplet :*

Nous recommanderons le maintien autant que possible en chambre avec un port de masque stricte en cas de déplacement au sein de l'établissement. Les repas seront servis en chambre ou isolé et nous recommanderons de ne pas participer aux activités collectives en grand groupe. Les visites restent autorisées. Nous organiserons une surveillance renforcée et un test de dépistage à 7 jours du retour.

- *Pour le résident dont le schéma vaccinal est complet :*

Nous mettrons en place une surveillance renforcée et recommanderons le port du masque au sein de l'établissement.

- **Mon parent n'est pas capable de respecter les gestes barrière, peut-il sortir de l'établissement ?**

Les sorties restent autorisées pour tous. Il est vrai que la capacité à respecter les gestes barrière est un critère à considérer avec attention. Si votre parent n'est pas en capacité de respecter les gestes barrière nous vous encourageons à préférer les sorties en extérieur et à éviter les temps de repas.

CAS CONTACT et DEPISTAGE

- **L'un des convive/ visiteur est aujourd'hui COVID + que dois-je faire ?**

Il vous faut informer l'établissement au plus tôt et identifier si oui ou non il y a eu une situation à risque sur la durée de la visite ou de la sortie.



Le résident qui est cas contact, même vacciné, sera incité à rester dans sa chambre sur les temps de repas, d'animation. Il lui sera demandé de respecter les gestes barrière et les distances sociales. Un test de dépistage sera réalisé dès la connaissance de l'information puis à 7 jours.

Attention s'il est mis en évidence qu'il s'agit d'un cas contact avec le variant OMICRON, l'isolement devra être total pendant 7 jours.

- **Mon parent sera-t-il testé à son retour ?**

Des campagnes de dépistage seront organisées au sein de l'établissement et des dépistages seront proposés à la rentrée. Par ailleurs et comme c'est déjà le cas aujourd'hui, dès lors que des symptômes évocateurs du COVID sont observés, un test est proposé.

Un test sera également proposé de manière systématique aux résidents non complètement vaccinés à 7 jours de leur sortie.

* * * *